L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 23 AVRIL 1890.

VAPEURS.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

FRIESLAND, Mercredi, 23 avril à 8:30 A. M.
NOORDLAND, Mercredi, 30 avril, à 2 P. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2,50 d'Anvers à Paris. Se classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON.
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 30 mars 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod

W. G. COYLE & CIE, Agent. No. 47 rue Carondelet.
mars

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 avril
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 avril
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 3 mai

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe....$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. E. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. E. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant mercredi, 23 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer LOUISIANA, Capt. Gager.
partira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine....$40
Entrepont....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., No 41 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian	2:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:09 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des billets à la N. O., 34 rue St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
R. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily....3 55 pm	Atlantic Express, daily....9:15 am
San Antonio Express, daily..7:25 am	New Orleans Express, daily..7:45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco, par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $3 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANCAISE.

Bureau: 104 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$351,065 98
Sur risques de marine		2,703 10
Sur risques de rivière		3,974 97
		$357,743 ..
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 06
Primes totales		$418,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$433,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et annulations	25,828 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	22,399 18	
Taxes et Licences	6,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$220,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$130,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$66,138 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,611 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 86
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,284 24
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents....468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars....270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 97 cents....10,606 97

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents....209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars....80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents....128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts....3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents....100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents....103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,888 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 86	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,288 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	12,088 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,382 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,146 68	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	33,146 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 93	185,953 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,462 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,050 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,273 14
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELIUS,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5 396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques		$12,993 48
Primes en cours de collection		1,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery		151,238 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company		22,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant		33,398 11
Prêts sur demande garantis par titres valables		41,239 42
Billets à recevoir pour primes		3,354 77
Propriétés foncières et meubles de bureau		70,997 68
Warrants de l'Etat		33 00
Débiteurs divers		1,994 82
		$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts		1 306 89
Actif total		$371,779 91
Actif comme ci-dessus	$371,779 91	

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST, [Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Leroussini,
E. J. Bobet, P. Pons,
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyes.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.

Devant moi, Charles Rolle, notaire, pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthelemy Bessbay, Pierre Couget, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viosca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci-jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenues dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent écrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1893 et demeurera en vigueur durant vingt cinq ans à partir de cette dernière date

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Meuny & Cie, comme principaux, et Geo. W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Kaley, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues du Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiqués dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se relira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils posséderont déjà; et toutes les actions qui, à l'expiration du délai n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possédera en son propre nom au moins vingt-cinq actions du fonds capital de la dite corporation; et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après, une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servis toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un autre des siens président *pro tem.*, qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par ballotage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il sera trouvé nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nomme un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné avis à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place et ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association; mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possédera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions [ou votes]; et pourvu aussi qu'il aura possédé ces actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toutes les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conféré à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de la liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires, ainsi que le décideront, par une résolution, les actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henri Larquié, B. Bessbay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viosca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Couget, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie de chemin de fer d'Orléans (Orleans R. R. Co.) a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
(Signé) GEO. GUINAULT, Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE, Notaire public,
22mars—5t No 104 rue de la Commune

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$475,699 35
Sur les risques de rivière		22,596 57
Sur les risques de mer		12,249 19
		$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,422 94
Total des primes		$562,960 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		$28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivière	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées et cancellations	47,796 90	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	25,898 44	
Taxes et licences	7,823 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machine Babcock, loyer, impressions, etc.	37,965 55	
Total des déboursés		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF (A la valeur au marché.)

Comptant en mains, à savoir:		
En banques	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$35,500 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		8,506 66
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital de La. Sugar Exchange		175 00
35 actions de la N.O. Warehouse Co		385 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE, FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER, F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 22 avril 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,556,486 00	$409,670 00
Même temps la semaine dern., etc.	4,345,677 00	466,319 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE—Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicains, $19 25@19 60; or, meilleur américain, 00@00c; ou léger américain $7 à 99 c. dollars mexicains, 76@77; sols péruviens, 72@73; pesos chiliens, 72@73; argent meilleur américain, 80c. par oz; 5-francs, 85@95c; argent anglais, par $, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19 1/4c; reichmarcs, billets 23@24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel et A1	8
Prêts sur garanties collatérales	@8
Time do do	@7
Papier hypothécaire	@8

New York—Taux de l'argent 4 1/2 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 1/2; consols 98 5/16 à 98 1/4; argent en lingots 45 1/4; U. S. 4's 125.

Paris—Rentes 88.70.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94 1/4
Le STERLING est stable.
Commercial (60 jours)....484 1/4@484 1/2
Traites de banque (60 jours)....487
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce (60 jours)....5.20
Traites de banques (60 jours)....5.16 1/4
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable
Traites de commerce à 75c. de prime.
Traites de Banque $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.
10 actions Standard Fireless Engine Co. 31 1/2
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$2,000 Louisiana 4 s....95 1/2
Appel de 2 p. m.
100 actions du Southern Ins. Co....100 3/4
15 actions du Southern Ins. Co....100 1/2
$16,000 Louisiana 4 s....95 1/2
Après l'appel de 2 p. m.
$3,000 City Consol (Crossman) ext....110 1/4
$5,000 City 5 s....103 1/4
$15,000 Louisiana 4 s....94 3/4
$15,000 Louisiana 4 s....94 1/4
48 actions du Bank of Commerce....11 1/2
$5,000 Louisiana 4's....94

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était comme suit aujourd'hui Mountain View—400 actions à 5c. Ryland—500 actions à 5c.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American N'l	100	112	
Bank of Commerce	10	11 1/4	11 3/4
Canal & Banking Co	100	171	
Citizens	100	30 1/2	36
Germania National	100	195	
Germania Savings	100	195	
Hibernia National	100		
Louisiana National	100	201	220
Metropolitan	100	157	
Mutual National	100	144 1/2	
N O National	100		
Peoples	50	91	96
State National	100	150	
Traders'		8 7/8	9 1/4
Union National	100	148 1/2	142
Whitney National	100	285	
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	56	
Firemen's	50	56 1/4	61
Germania Ins Co	100	118	
Hibernia Ins	100		55
Home Ins	100	100	106
Lafayette	100		
Merchants Mutual	100	59 1/2	
Mechanics' and Traders	100	134	
N Orleans Ins As	50	25 3/4	30
N Orleans Ins Co	100	20	
Sun Mutual Insurance	100	132	
Southern Ins Co	100	100 1/2	
Teutonia	100	132 1/2	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116 1/4	117
Crescent City	100	93 3/4	94 1/2
Canal and Claiborne	100	45	
New Orleans City	100	116	
Orleans	100	65	71
St-Charles	100	95	
St-Charles Street	50	90	96
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	60	61 1/2
Jefferson Bonded Warehouse	100		
Jefferson City Gas Light Co	100	94 1/2	
Consumers' Ice Co	100	127	
Louisiana Ice Man Co	50	4 1/2	5
La State Lottery Co	100		
Lu Oil Co	100		
Metairie Cimetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	101 1/2	102 1/2
N O Waterworks Co	100	87	90
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		95 1/2	95 3/4
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		151	152
Premium drawn number			
Privilege ou Premiums			
Consolidated 6's		109 1/2	
— Crossman			110 1/4
Consolidated Extended		109	
— Crossman		110 1/2	111
Extended 6's		109 1/2	110
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		102	102 1/2
City 5 0/0 Ctfs for Consol Coup		102	
City 5		103 1/4	104
City 7's old			
new			
gold			
Bons divers.			
U S 4's		121 1/4	
Canal & Claib. St RR mort.			
C., St. L. & N. O. R.R. Co			
Jackson RR 2d mort. cons.			
Jackson RR 2d mort. deb.			
Cotton Exchange Stock		210	225
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange Stock		35	50
Sugar Exchange		150	190
Morgan's L & T 1st gold mort.			
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		92	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't		35	40
C. C. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort.			
Crescent City 1st			
new			
N O City RR Co mort.			126
St-Charles St RR mort.			127
Carrollton RR 1st mortgage		118	128
N O Waterworks Co mort.		117	
Le Ice Mfg Co 1st mort.		94	
Le Ice Mfg Co 2d mort.		92	
Lever & Cotton Press mort.		104 1/2	
La Electric L. 1st mort.			
2d			
Cotton Exchange 1st mort.		108	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		70	
State Warrants Ordin. 1885		45	
do do do 1886		44	
do do do 1887			
do do do 1888		55	
Police Cts		50	
School Cts			49
City Scrip, old		91	
new		84	
Jan. Int. Cts. on State Consols.		28	32
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1880		2?	
Unpaid State Coupons No 13 (janv. 1 1880)		14	24
Unpaid State Coupons prior to No 13		26	31
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Plate Reina	10	.45	.55
Bonhomme	1		.10
Mountain View	1	.06	.09
Ryland	1	.04	.06
Lafayette Brewing Co	100	116	125
Louisiana Brewing Co	100	206	240
Pelican Brewing Co	50	50	62 1/2
Southern Brewing Co	100	400	450
Weckerling Brewing Co	100	116	130

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1,000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

Les cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de —— balles, comprenant —— à arriver.

Le marché est inactif et nominal.

Les cotons tachés sont de 1/4 à 1/2c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9 15/16	9 15/16
Ordinary	10 7/16	10 7/16
Good Ordinary	10 3/4	10 3/4
Low Middling	11 3/16	11 3/16
Middling	11 7/16	11 7/16
Good Middling	11 11/16	11 11/16
Middling Fair	12 1/16	12 1/16
Fair	12 13/16	12 13/16

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,05 à 10,06; février 10,07 à 10,09; mars —— à ——; avril 11,42 à 11,45; mai 11,48 à 11,50; juin 11,56 à 11,57; juillet 11,64 à 11,67; août 11,54 à 11,55; septembre 10,63 à ——; octobre 10,14 à 10,15; novembre 10,09 à 11,06; décembre 10,09 à 11,00.

Les ventes comprennent 19,900 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11 1/8; à Mobile 11 3/16 nom.; à Savannah 11 3/16; à Charleston 11 1/8; à Wilmington 11 1/8; à Norfolk 11 1/8; à Baltimore à 11 3/4; à Boston à 11 7/8; à Philadelphie à 12; à Memphis à 11 1/8; à Augusta 11 1/4.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Facile.
Coton: Middling Gulf 12.

FUTURS.

Calmes.

Janvier 10,42 à ——; février 10,47 à 10,49; mars —— à ——; avril 11,72 à ——; mai 11,73 à 11,74; juin 11,72 à 11,74; juillet 11,73 à 11,74; août 11,72 à 11,73; septembre 11,05 à 11,06; octobre 10,62 à 10,63; novembre 10,42 à 10,43; décembre 10,41 à 10,43.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,837,708 balles; même temps l'année dernière, 1,837,726 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 6,015,575 balles; même temps l'année dernière, 5,322,836 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,723,544 balles; même temps l'année dernière, 1,335,709 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,568,482 balles; même temps l'année dernière 4,235,097 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 90,614 balles; même temps l'année dernière, 148,572 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 285,313 balles; même temps, l'année dernière, 456,099 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.
Coton—6 5/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.

Coton—77 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 76 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 73 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Montant.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 68 boucauts et 462 barils de sucre et 20 barils de mélasse

Recettes 68 boucauts de sucre, 412 barils de sucre, 30 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Actif et ferme.

Choice	5 3/4@—
Strictly prime	5 3/4@—
Prime	5 3/16@5 1/4
Fully fair	5 3/16@5 1/4
Good fair	5 @—
Fair	5 @—
Good common	4 7/8@—
Common	4 3/4@4 7/8
Inferior	

CENTRIFUGAL—Actif et ferme.

Plantation granulated	@—
Off granulated	@—
Choice white	@—
Off white	@—
Gray off white	@—
Choice yellow	5 7/8@—
Prime yellow	5 3/4@5 13/16
Off yellow	@—
Seconds	4 1/2@5 1/4

MELASSE—Open Kettle—Ferme—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 13 à 36c. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 36 à 40c.

Fancy @—; Choice @—; Good prime @—; Prime @—; Good fair @—; Fair @—; Good Common @—; Common @—; Inferior @—

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	@—
Choice	@28
Strictly prime	27 @25
Good prime	25 @24
Prime	20 @22
Good fair	18 @19
Fair	17 @—
Good common	14 @16
Common	14 @16
Inferior	12 @—

SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 974; barils riz décortiqué 395

Recettes—Sacs riz brut ——; barils riz écalé ——.

RIZ ECALE—Actif et ferme.

Head	5 @6
Choice	@5 3/4
Prime	5 1/4@5 1/2
Good	5 1/4@5 1/4
Fair	4 3/4@4 3/4
Ordinary	3 3/4@4
Common	3 @3 3/4
No 2	2 3/4@2 3/4

RIZ BRUT—Fort.
Cotes du riz brut $2 75 à 5 00.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$7 00 à 8 00.

FARINES. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Ferme. Patents $5 00 à 5 10; extra fancy $4 60 à 4 70; fancy $4 20 à 4 30; choix nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$2 15 à 2 16.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat four patents $—— à 5 25 le baril; extra fancy $4 75 à 4 80; fancy $4 25 à 4 40. Minnesota four, bakers $4 25 à 4 50; Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$2 10 à $2 15.
CREAM MEAL—Choice $2 40 à 2 50.
GRITS—Choice $2 40 à 2 50.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—$5 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

MAIS—On cote nominal pour le blanc, 41 à 42 pour le mêlé et —— à 42 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest —— à 35, No 1 —— à 36.

SON—Nom. — à 92 1/2.

FOIN—Prime $—— à 13 00; Choice $—— à 21 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont fermes.

MESS PORK—$13 50 à 14 00.

VIANDES SALEES SECHES—Boxed 5 1/2 à ——; short rib sides 6 à 6 1/4; long clear sides 5 7/8 à 6; short clear sides 6 1/4 à 6 3/4.

BACON—Epaules 5 3/4 à ——; short rib sides 6 1/2 à 6 3/4; long clear sides 6 3/4 à ——; short clear sides 6 3/4 à 6 7/8.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5 1/2 à 5 3/4; prime steam 7 à 7 1/4.

JAMBON—11 à 11 1/2.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50 cents plus élevés pour le porc, et de 1/4 à 1/2c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jennine—Pork, baril—Prime mess $11 50 à 12 00; pig $11 50 à 12 00; extra prime and rump $11 00 à 11 50. Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 1/4 à 6 1/2c; Breakfast bacon 7 à 7 1/2c; breakfast bacon 8 1/2 à 9c; hams choice 10 1/2 à 11 1/2c.

Boeuf, bbl—Extra mess $7 25 à 8 00; plate $7 00 à 7 50; extra mess $—— à 6 50; boneless $——; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE — Prime 21 1/4; good 21; fair 20 3/4; ordinary 19 1/4; common 17 1/4 la livre.

THE—Extra Formose, 35c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 30; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 40c; hyson and young hyson, 25 à 30; gunpowder, fair to fine 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra à 21; extra firsts à 19; firsts 14 à 15c; Western Dairy—Extra 14 à 15; extra firsts 11 à 12; first 9 à 10. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE—New York creams—à 12 1/4c. Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream, 11 1/2; date, full cream, 11 1/4; Young America's, full cream, 12 1/2.

SEL—En la Louisiane—City Course 75c; City Fine 85c; City Crushed 85c; Rock Salt 3/4c la livre; pochet fine 1 1/4 à 1 1/2 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 5c de plus par livre.

FRUIT—Frais—Prix nominales par pint box; pommes $5 75 à 6 50 par baril; oranges de la Floride $2 75 à $3 50 par boîte, Palerme et Messine imported 100s $3 50 à 4 00 par boîte, 200 à 300s $3 25 à $3 50; Limons—Messine $3 25 à 4 00 par boîte; Palerme $2 25 à 4 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $1 50 à $2 50 la douzaine. Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—les 4 1/2 à 5 1/2c, tranches 5 à 5 1/2c, fancy evaporated 10 à 10 1/2c; Dattes—Persian 7 1/2c, Fard 9c, figues sèches 12 à 18c; currants, 6 à 7c; prunes 7c; citrons — à 20c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîte, Malaga $3 10 la boîte, muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pecanes—Louisiane 12 1/2@20c, Texas 7 1/2@10c; pistaches—Tennessee red 6 1/4c; Virginia hand-picked —@9c, Amandes Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à —c la livre; Filberts 12 à ——; Noix de Naples 17 1/2; marrons italiens 10; Noix de coco $27 50 par 1000, de pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 per ton, pour l'exportation $—— à —— f. a. b. per long ton.

Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros et pour l'exportation)—Prime crude 20c par la gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1 3/4 livre 7 1/4 à 7 1/2c la verge, 2 livres 7 3/4 à 8; 2 1/4 livres 10 1/2 à 10 3/4c; baling twine 9 1/2 à 10c la livre.

COTTON BAGGING—Lane Mills—12 1/4c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Les cotes représentent le prix en gros au landing. Les épiciers demandent 15 à 25c de plus par baril et 1/4 à 1/2c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $1 75 à 2 00; de la Louisiane $7 00 à 8 00.

PATATES DOUCES—Ordinaires $—— à 2 25; yams $—— à 3 00.

OIGNONS—$3 00 à 4 00 le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 25 le string.

CHOUX—De la Louisiane $—— à 4 00 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.

BETTERAVES—$2 50 à —— le baril.

HARICOTS—Navies Northern 2 1/2 à 2 3/4; Western red kidney choice —— à 3, New-York red kidneys —— à 3 western white Kidney 3 1/2c, pois verts 2 à ——.

COW PEAS—$1 65 à 1 90 le boisseau.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1/4 à 1/2c de plus par douzaine d'oeufs.

Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine; poulets $2 50 à 3 50; canards $3 50 à 4 50; oies $4 00 à 5 00; dindes $12 00 à 18 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $2 00 à 3 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

OEUFS—De l'Ouest —— à 10c; ceux de la Louisiane 10 à ——.

SUIF—4 1/2c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 22 à 22 1/2c la livre.

LAINE—Burry 10 à 15c la livre; Louisiana clear 20 à ——; clear lake 21 à 22.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4 1/2c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3 1/2; kips, 15 à 25 livres, 4 1/2c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3 1/2 à ——; dry flint 5 1/2; dry salted 4 1/2c la livre.

PELLETERIE—Otter $2 00 à ——; castor 10 à 50c pièce; racoons 10 à 20c.

PEAUX—Chevreuil à 18c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2 1/2c la livre; grise 1 à 1 1/4, noire 2 1/4 à 2 1/2c.

CORNES—Cornes de boeufs, prime, à 1c pièce; moyennes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Eagle kinds lugs 2 à 5; Leaf 6 à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 90c à $1 00; fine medium 35 à 45c; Bright quarters and one 11-inch 4's et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine cut chewing 20 à 60c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros consommateur. A la détail il faut payer 10 à —c de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 30; G $1 35 H $1 10 I $1 60; K $1 90, M $2 40, N $2 40, W G $2 50, W W $2 55. Essence de térébenthine 36 1/2. Jobbing $2 à —c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $5 00 la tonneau; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; bateaux 35c; steamers $3 30 la tonne, en gros—à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Cerona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal par chars $2 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 25@2 40
BRANDIES—Du pays, le gal	1 60@2 00
Pêche—vieux, le gallon	2 25@3 50
Pomme	3 25@3 50
COGNAC—Importé—1883, le gallon	@4 25
1878	@5 50
1875	@5 75
1870	@6 50
1865	@7 00
1855	@8 50
1848	@12 00
Otard Dupuy & Cie Cognac 1885	@5 50
1870	@6 50
1855	@9 50
1843	@10 25
Renault, Dubouche & Cie, Cognac 1878	@4 50
1870	@5 50
1865	@7 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 @ 96 de preuve, par gallon	
Ouest	1 05@1 10
Bourbon	1 25@1 50
Seigle	1 40@2 00
Bourbon, importé	1 50@3 00
Irlande, importé	1 50@3 50
Duffy's malt whisky, par caisse	@9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gal	@1 25
Hollande, par gallon	1 15@1 50
Old Tom	2 75@3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@3 35
par caisse	6 50@9 00
Wolfe's Schnapps par caisse	7 25@7 50
VINS ROUGES—Californie Ordinaire, le gallon	35@50
Bordeaux No 1, le gallon	
Claret importé—Ordinaire par barrique	
Clarets de famille, par barriq.	55 00@60 00
Claret fins, la barrique	65 00@75 00
Claret fins, la barrique	90 00@175 00
Médoc, la caisse	@6 00
St-Julien, la caisse	@6 50
Margaux, la caisse	@7 00
Pontet Canet, la caisse	@12 00
Larose, la caisse	@14 00
Léoville, la caisse	@14 00
Château Lafitte, la caisse	@25 00
Cruflacq, la caisse	3 00@3 50
Château Dillon, par barrique	125 00@
Margaux, par barrique	105 00@
Château Dillon, par caisse	@7 50
VINS BLANCS—Californie, le barrique	50@75
Importé de famille, la barrique	65 00@80 00
Importé fin, la barrique	90 00@175 00
Graves, la caisse	@6 00
Sauternes, la caisse	@6 50
Haut Sauternes, la caisse	@10 00
Latour Blanche, la caisse	@12 00
Château Yquem, la caisse	30 00@30 00
Ordinaire, la caisse	3 25@3 50
Muscat, la caisse	4 25@6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50@5 00
Madère, la caisse	12 00@25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@1 10
Sherry Genuine Fine, le gallon	1 50@5 00
Sherry, la caisse	20 00@25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@25 00
CHAMPAGNES—Roederer Carte Blanche, qts, par douz	@30 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	@34 75
Extra Dry	@28 00
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	@28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	@28 00
D. B. Pol & Co.'s qts	@28 00
Perrier-Jouet—Cement Royal quarts	@28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	@30 50
Moet & Chandon, white seal, qts	@28 00

Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	$7 00	@ 9 50
Double bit		@10 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs.	4 1/2@	5 1/2
Boxes, gross	10 00	@10 50
BELLOWS—Blacksmith, 26 to 42 in.	6 00	@22 00
BRASS—Sheet par livre	@	2
COTTON SCRAPERS	2 40	@ 3 00
CHAINS—Trace	25	@ 75
Ox, 1/2	5	@ 7
COPPER—Roofing par livre	@	28
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	@	30
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50	@ 5 50
A. B. No 00 to 3	2 25	@ 4 50
Lyndon's brightcrown, 00000 to 2	4 00	@ 6 00
ROTARY HOES—Mallon's		@60 00
Avery's	125 00@	
Stubble diggers		@75 00
HOLLOW WARE—Skillets	3	@ 4
Anvils		@ 11
IRON—Flat, 1 1/2 to 4 inches by 1/4 to 1	1 3/4@	2 1/2
Round, 1 to 1 1/2 inches	1 3/4@	2 1/2
Painted	4 1/2@	5 3/4
Bands—Light, 2 to 6x 1/2	2 65	@ 3 00
Heavy, 2 1/2 to 6x 1/2 inches	2 45	@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3 1/2@	4
Sheet—No 10 to 14 G	2 50	@
Galvanized, No 26 G	6 20	@ 9 50
LEAD—Pig, par livre	4 1/2@	
Sheet, par livre	@	7 1/2
STEEL NAILS—12@40d basis	@	2 30
OAKUM—Navy	@	7 1/4
United States Navy	@	9 00
Best	@	16 00
PLOWS—Avery, cast, Nos 1/2 to 1	2 75	@ 3 70
Avery, steel	4 50	@20 00
Avery, double shovels, wooden beams, net		@ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, net		@ 2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00	@ 2 50
Double plows, Alleman's, No 1/2 to 2, each	25 00	@30 00
PLOW STEEL—5 to 12x 1/4 to 3/16	4 1/2	@ 4 3/4
ROPE—Sisal, 1/2 in. and larger basis	12 1/2@	
Manila	15 1/2@	
Cotton, 5-16 et 1/4	14	@ 14 1/2
SPADES—Ames'	10 50	@12 00
Rowlands'	6 00	@ 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50	@11 00
Rowlands'	6 00	@ 7 50
SWEEP IRON—7 to 12x 1/4 to 5/16	3 1/2@	4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	12 50	@14 50
I. C. do	10 50	@11 50
1x14x20	7 25	@ 8 00
I. C., 1x14x20	5 75	@ 6 50
Block, par livre	24@	25
VISES—Peter Wright's		@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	3 3/4@	4 1/4
ZINC—Sheet par livre	7	@ 7 1/2
SHOT—Drop	1 15@	1 20
Buck, 25 liv. bags	1 40@	1 45
POWDER—25 liv. kegs	@	5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PAR 1,000 PIEDS.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$13 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	12 50	Boards No 3	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	11 00
No 2	11 50	No 2	14 00
Boards No 3		No 4	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	32 00
No 3	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	
Dr'ed Bds No 1	39@42	Dr'ed Bds No 2	32 50
No 3	31 00	No 4	19@27
No 5	17 00	No 6	19@27

WHARF TIMBER.

No 1	12	No 2	.11 cts
No 3	9 1/2 cts		

Mahogany timber	50 00@65 00
Cedar timber	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber	2 50@ 3 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split	2 50@ 3 00
Laths, per 1000	75@ 1 25
Alabama lime	95@1 00
Cement domestic	1 75@2 00
Cement, imported	2 75@3 00
Slate	5 75@7 00
Brick—Lake and I. C. R. R.	8 00@9 00
Paving	9 00@10 50
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	20@ 25
Shells, small	@ 40
Shells, large	1 25@1 50
Plaster calcined	1 70@2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST.	
Nourris aux grains	3 @ 3 1/2
par liv. gross, grass	2 @ 2 3/4
fair to common	2 @ 2 1/4
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS	
CATTLE—1re qualité, par livre	— @ —
2me qualité, par tête	$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	6 00@ 8 00
2me qualité, par tête	4 00@ 6 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00@ 9 00
2me qualité, par tête	5 00@ 8 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross	4 1/2@ 4 3/4
Fair Ouachita par liv. gross	3 @ 3 1/4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 00@ 3 00
Fair, par tête	1 00@ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	30 00@40 00
2me qualité, par tête	20 00@30 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$80@115
Bons chevaux de trait	125@180
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	@225

LEON QUEYROUZE & CO.,

"GROCERS" EN GROS,
Importateur de
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 29,710—John Bastian vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Bastian soit acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvable soit tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le 28me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire leur rende compte de la situation de ses affaires, leur délibérer sur tous les biens, et qu'un syndic soit nommé pour administrer les biens de l'insolvable; et que toutes procédures contre la personne et la propriété de l'insolvable soient suspendues, et que Louis P. Paquet, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 mars—25—avril 10 26

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months ...

FEUILLETON.

No 13. Commencé le 9 avril.

Poste Restante

—PAR—

EDOUARD CADOL.

VIII

(*Suite.*)

Tout cela, bien sûr, n'avait pas marché sans conférences ni formalités à remplir, par toutes sortes d'officiers ministériels, qui ne sont pas pressés à l'habitude. N'importe! on y était enfin. Firmin était-il dans les mêmes dispositions? Assurément. Ses confidences à ses amis Blanchet en témoignaient; au faîte même le confirmait. Pourquoi Thérèse n'eût-elle pas avoué à son tour qu'elle l'aimait?

—Puisque c'est vrai!

. . . .

Trois mois après, en plein cœur de janvier, on se s'ennuyait pas dans ce beau pays de Nice, où l'on nage éperdument dans le bleu. Les hôtels regorgeaient de voyageurs venus des quatre coins de l'Europe. Et qu'est-ce qu'on disait donc: que c'est une ville de malades! Où ça des malades? Du premier au dernier de ces étrangers en rupture de capitale, c'est à qui fera mieux "la fête."

—Mais je ne me trompe pas! s'écria l'un de ceux qui, avant la disparition du soleil derrière les montagnes de l'Estérel, font un dernier tour sur la promenade des Anglais; c'est lui, c'est Sirvey!....

Et piquant à celui qu'il croyait reconnaître, il l'aborda avec un reste d'hésitation qui fit sourire Firmin.

—Je suis donc bien changé, mon cher? fit-il gaiement.

—Vous êtes noir comme un Bédouin.

—C'est que j'ai traversé un assez bon bout de l'Afrique. D'hier seulement j'ai débarqué à Marseille, et vous êtes la première personne à qui je serre la main.

Ce m'est bon, continua-t-il, de revoir des compatriotes. Belle la nature, superbe le désert; mais le pavé européen, que c'est doux à qui y a usé les guêtres de sa jeunesse!

Tout me ravit et m'enthousiasme, figurez-vous: le gaz, les trottoirs, et la pluie.

C'est la première fois que je vais patauger dans le macadam municipal; quelle jouissance, mon cher ami!....

—Ça passera vite, soyez tranquille.

—Sans doute. Mais en attendant, tout me paraît aimable ici, même mon gouvernement. Au fait! C'est encore le même, hein?

—Il a bien quelquefois changé de titulaires, durant votre absence; mais à cela près, c'est toujours le même, en effet.

—Ah ça! reprit Firmin, êtes-vous libre; pouvons-nous dîner ensemble?

—Parfaitement.

—Et ce soir, m'accompagnerez-vous au casino? Il y a une première représentation, m'a-t-on dit.

—Oui; mais....

—Vous avez disposé de votre soirée?

—Non; et pour cause!

—Que voulez-vous dire?

—J'attends des fonds....

Sirvey comprit. Il était tombé sur un confrère qui s'était fait décaver à Monaco. Il en fut enchanté!

Voilà qui le retrempait dans la civilisation, en pleine "bohème", ce qui est la suprême expression. Il attendait des fonds, le camarade. Sirvey voyait cela d'ici. C'est-à-dire qu'il avait écrit lettre sur lettre à Paris, quémandant aux directeurs de journaux, aux amis du cercle, à n'importe qui de quoi se libérer à l'hôtel, et retourner au "boulevard" à moins que, reprenant confiance, le prêt touché, il ne revint se faire "décaver" à la roulette.

Ma foi! Firmin ne crut pas devoir marchander le plaisir que l'autre lui procurait en le remettant dans le courant des mœurs parisiennes.

—Si cinquante louis vous sont agréables?.... dit-il....

Ah! oui, alors! ah! oui, ils lui étaient agréables au confrère décavé!

—Mon cher, fit-il, il me restait six sous, et mon hôtelier commençait à me faire grise mine.

Mettez le comble à vos bienfaits, mon cher Sirvey, continua-t-il; donnez-moi un cigare. Je n'ai pas fumé depuis avant-hier. Ça, c'est le plus dur!....

On dîna donc ensemble; et bien, je vous en réponds! Firmin, ravi de la rencontre, s'en donnait de bavarder, non de son voyage, fini le voyage! mais de Paris, du "boulevard," du métier; oh! du cher métier surtout! Il allait s'y remettre avec un arriéré d'ardeur à épouler. Que de sujets couvaient dans sa tête!

C'est en en racontant quelques-uns à son compagnon, qu'il entra au casino. Eh! mais que de gens connus! Les poignées de main pleuvaient. Encore des confrères envoyés par différents journaux pour rendre compte de l'ouvrage nouveau, dont la première audition allait commencer.

—Qu'est-ce que c'est?

—Un drame lyrique.

—De qui?

—Voilà précisément l'attraction: on ne sait pas. Les plus insinuants reporters en sont pour leur diplomatie. Le secret a été gardé sur toute la ligne. On veut que ce soit une surprise.

—Gare, si ça ne réussit par exemple!....

—Nous verrons bien!

Le moment approchait. En gagnant la place qu'il s'était assurée, Sirvey se crut transporté, par un enchantement, en plein Paris. La salle de spectacle était bondée de ces "illustres" plus ou moins authentiques, dont le nom semble cliché sur le marbre des publications mondaines, qui les rééditent à l'occasion de toutes les solennités tapageuses; enterrements compris. A peine trois ou quatre loges vides, réservées à des altesses, à des majestés étrangères, pour le moment en vacance de sceptre.

A les reconnaître, à les examiner de sa jumelle, Firmin éprouvait l'intime épanouissement qui dut attendrir Robinson Crusoé en se retrouvant parmi ses compatriotes.

Il les nommait mentalement:

—Tiens! voilà Jutel; il n'est donc pas mort!...... Ah! ce pauvre Chose! Bon Dieu qu'il est changé. Il n'ira pas loin l'animal: si tous ceux qu'il a *éreintés* vont à ses funérailles, ce sera une véritable fête...... Le gros Machin ne pouvait manquer. Qu'il a vieilli! Est-ce que je vieillis comme ça, moi?......

Les femmes *étrennaient* quelque peu de même. Il y a si longtemps qu'on a vu celle-ci pour la première fois que leur encombrement inévitable finit par agacer. On voudrait des visages plus frais, moins rebattus grâce aux photographes. Aussi s'arrête-t-on aux figures nouvelles, demandant au voisin de stalle:

—Qui est celle-là?

Au plus fort de sa revue, Firmin poussa une légère exclamation, en découvrant dans la loge la plus près de la scène une jeune femme, ornement éclairée par la rampe.

—Ah! fit-il, Elisabeth!....

C'était, en effet, la fille des Warlockmoës. Toujours jolie; ou plutôt encore jolie; en dépit des pâtes et poudres dont elle se barbouillait, du coup de noir dont elle crayonnait ses sourcils et le coin de ses yeux. Encore blonde aussi; mais autrement blonde qu'autrefois, d'une nuance que le Seigneur tout-puissant lui avait sans doute abandonné la gloire d'inventer.

Et quelle toilette! Plus rien de la correction bourgeoise, si observée, si imposée par la société du Nord. Il s'en dégageait ce particulier cachet, soi-disant "artiste," dont les écarts confinent à l'équivoque.

La même physionomie, non plus. Le regard assuré affectait une certaine hauteur familièrement impertinente, qui surprenait Firmin. D'où pouvaient venir ces diverses et malheureuses transformations?

—Sirvey, Sirvey! fit plaisamment le confrère décavé, ne regardez pas si longtemps de ce côté-là. Vous allez vous faire une affaire! Crécellois est très jaloux, je vous préviens!

—Crécellois? répéta Firmin, tressautant. Pourquoi parlez-vous de Crécellois?

—Parce que vous dévisagez sa femme.

—La femme de Crécellois? Qui? Où ça?

—Eh bien! cette dame plâtrée, d'un blond improbable, sur qui vous braquez votre lorgnette depuis dix minutes.

—Vous vous trompez, mon cher. Je connais cette personne; mais je connais encore mieux celle qu'il a épousée.

—A moins d'admettre qu'il en ait épousé deux! fit le camarade en riant. Non, Sirvey! Vous avez encore le soleil d'Afrique dans les yeux; il vous reste un mirage dans la rétine. Mais pour nous tous, qui avons eu l'avantage de lui être présentés, cette dame "*épiafourdissante*" est aussi légalement que possible Mme Aristide Crécellois dont vous aurez peine à éviter le salon.

Il l'eut belle à continuer de "débiner" le ménage du compositeur, qui avait trouvé dans sa femme un applaudisseur enragé, insatiable de réclame à tout prix, et qui "rasait" son monde au sang.

Les dîners auxquels elle conviait, les fêtes qu'elle prodiguait, n'avaient qu'un seul objectif, tenace, tannant: mettre Crécellois en évidence; faire parler de Crécellois. Sollicitant schamment d'un bout d'article, d'une ligne seulement;—"Tenez, rien que son nom dans le journal,"—elle faisait fuir tout ce qui disposait d'une parcelle de publicité. Pour un peu, imitant '*Guillot, berger de ce troupeau*,' elle eût fait broder sur sa lingerie: "C'est moi qui suis la femme de Crécellois!......"

Mais le compagnon de Sirvey se mettait en frais inutiles de railleries. Le jeune homme n'entendait pas. Un bourdonnement d'oreilles l'isolait dans cette foule, et sa cervelle en feu le paralysait, l'annihilait. Puis, saisi d'une idée foudroyante, il se leva et sortit, allant droit à son hôtel.

—Quand un train sur Paris? demanda-t-il brusquement.

—Dans une heure, monsieur.

—Je pars!

Le surlendemain, il débarquait enfin, à la gare de Lyon, brisé, poussiéreux, malade d'impatience.

Il sortit des salles comme un fou, abandonnant ses bagages, voulant grimper dans les voitures retenues par d'autres et jurant contre les cochers qui refusaient de le recevoir.

A celui qui le "chargea" il promit un pourboire énorme, pourvu qu'il marchât à fond de train. Quand il accrochait le trottoir, ce qui le jetait contre la paroi, il disait au cocher:

—Allez! allez toujours!

Le regard tendu en avant, s'il voyait un passant en danger de se faire écraser, il lui criait des sottises.

—Gare donc, imbécile!

Et quel soupir en arrivant à la rue de Boulogne!

Son intention était de prendre barre, juste le temps de se changer, pour courir chez les Blanchet.

Sur la table, un monceau de journaux, de brochures, de lettres. Plus tard. Pourtant le papier bleu des télégrammes eut grâce devant lui, et le premier qu'il ouvrit fut celui que Blanchet avait rédigé sous les yeux de Thérèse.

Il fut obligé de s'asseoir. Ce mot: "aimé" lui avait porté un coup. Aimé; aimé de Thérèse!..... Et c'était Blanchet qui lui en transmettait l'aveu!

"*Lettre suit*," ajoutait la dépêche. Firmin ne la chercha pas longtemps, et de nouveau son cœur se contracta sous l'action de sentiments violents. Tout lui était révélé dans cette lettre, qui semblait celle d'un père parlant de sa fille. Et depuis trois mois, cette lettre était là, tandis qu'il s'acharnait à s'éloigner dans ces terres d'Afrique, auxquelles il faisait semblant de s'intéresser. Qu'avait-on dû penser de son silence? Que s'était-il passé durant cette malencontreuse absence qu'il se reprochait comme un crime à présent?

—Je suis un misérable, se dit-il.

Sur le premier moment, il s'était levé pour donner suite à son idée de courir chez les Blanchet. Il hésitait maintenant, pris d'une fausse honte, abîmé à la pensée d'apprendre....Quoi? Il n'osait s'y arrêter.

Cependant la moindre politesse l'obligeait à l'exprimer ce silence qui avait tout perdu!

—Oui! se dit-il accablé; il faut être poli.

Et pour être poli, il acheva de s'habiller; puis il se mit en route. Mais sans hâte; comme on va, quand on sait marcher au devant d'une douleur.

Devant la maison de ses vieux amis, il hésita une dernière fois. Etait-il "poli" de se présenter à neuf heures du soir? La lumière qu'il remarqua aux fenêtres du salon lui rendit courage.

—Allons! dit-il; il le faut!

La bouche sèche, les jambes mal assurées, il sonna, et quand le valet de chambre fit mine de lui ouvrir le salon:

—Non, dit-il vivement. Ne m'annoncez pas; ne me nommez pas.

Dites seulement à Mme Blanchet que....quelqu'un désire lui dire un mot.

Le domestique l'introduisit dans le cabinet de son maître.

Firmin eut à peine le temps d'y jeter un regard; car aussitôt une porte s'ouvrit et Blanchet parut.

—Toi! fit-il interdit d'un accent qui dérouta le jeune homme.

Il voulut parler; mais Blanchet approchant vivement, sans mot dire lui saisit le bras d'une telle façon que le malheureux Sirvey s'imagina qu'on voulait le jeter à la porte. Illusion pénible, vite dissipée; car le brave homme l'entraînant au salon cria triomphant:

—Thérèse! Thérèse! c'est lui; le voilà!....

Thérèse, Mme Blanchet et l'ex-gouvernante de l'orpheline étaient là groupées à la cheminée, près d'une table à ouvrage. Toutes trois le regardaient les traits épanouis d'un contentement nuancé d'un peu de malice causée par son maintien.

S'en rendant compte, et poursuivi par l'idée fixe d'expliquer sa conduite, il en annonça l'intention.

—Non, non! fit Mme Blanchet, en l'attirant près de Thérèse. Nous sommes édifiés, mon ami. Tu penses bien que nous ne serions pas restés si longtemps dans l'anxiété. Mon mari est allé chez toi. Il a vu dans les papiers qu'on te garde, le télégramme qui t'éclairait, te rappelait, la lettre du lendemain, et à l'accueil qu'on te fait ce soir il est clair que tu n'as rien à expliquer.

—Alors, fit-il très ému, alors?....

Thérèse lui tendit franchement la main, et d'un ton souriant:

—Vous voyez, dit-elle, j'attendais....

FIN.

Les enfants.

—Tu n'iras pas au paradis, si tu continues à te conduire aussi mal.

—Oh bien! répond effrontément le gamin, j'ai été, hier, au concert, je vais ce soir au cirque: on ne peut pas aller partout.

Petit dialogue:

—Comment, tu as déjà fini ta journée? dit en femme à un mendiant qui déboucle sa jambe de bois.

—Non, ma vieille, je la change seulement, tu ne supposes pas que je veuille mendier dix heures de la même jambe? c'est fatigant!

Le jeune Gontran vient de faire un petit emprunt au vieux Robichon.

—Ah! mon cher ami, comment vous exprimer toute ma reconnaissance; comment pourrai-je jamais m'acquitter envers vous?

—En me remboursant.

Calino a accepté, dans un duel au pistolet, de servir de témoin à un père de famille, qui lui exprime ses inquiétudes quant à l'issue de la rencontre.

—Vous avez, cependant, lui dit Calino, une chance de le toucher.

—Laquelle?

—Faites venir sur le terrain votre femme et vos enfants; la vue de cette famille en larmes lui donnera de l'émotion, et il sera.... touché!

On parlait, devant Guibollard, des changements de noms de certaines rues de Paris.

—Ce que je ne comprends pas, interrompt le doux gâteux, c'est qu'il n'y ait pas, dans Paris, une rue centigrade, du moment qu'il existe une rue Réaumur; une administration impartiale a le devoir de traiter de la même façon les deux illustres savants!

Variétés géographiques:

Très agréables, les promenades dans les environs de Caen, mais pas assez abritées du soleil; de l'ombre nulle part: c'est même par là que les bois de Caen pêchent.

A la Chambre des Députés quand l'Ain valide la Drôme adhère.

—Sur le boulevard:

—Quel est donc ce monsieur qui vient de vous saluer avec tant d'embarras?

—C'est un gaillard qui me doit deux mille francs.

—C'est donc ça qu'il avait l'air si.... emprunté.

En police correctionnelle:

Le président.—Quel âge avez-vous, madame?

Le témoin.—Suis-je donc forcée de le dire?

Le président.—Sans doute.

Le témoin, dignement.—Je ne croyais pas être obligée de porter témoignage contre moi-même.

Nos domestiques:

—Madame, si vous ne m'augmentez pas, j'aurai le regret de vous quitter le mois prochain.

—Mais quand vous êtes entré ici, vous ne saviez rien faire, c'est moi qui vous ai tout appris.

—Eh bien! maintenant que je sais, je vaux plus que quand je ne savais rien.

A propos de l'assassinat de l'huissier Gouffé:

Il est sérieusement question de changer le nom de la rue Tronson-Ducoudray, où l'huissier de la rue Montmartre a été "scindé" en deux.

On l'appellerait, dit-on, rue Tronçons-de-Gouffé.

On parle des mésaventures de l'histoire:

—Penser, dit Calinaux, qu'on a donné à une célèbre victoire le nom de bataille d'Héraclée!